

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAZICOURT DU 10 MARS 2016

Le 10 mars 2016, à vingt heures le conseil municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Madame Marinette CAROLE, Maire,

Date de convocation : 3 mars 2016

Date d'affichage : 3 mars 2016

Présents : Mesdames ADELL-DUBOC, FLAMENT, VERDOT, Messieurs WILFOURT, BARBOSA, DUGROSPREZ, LIEWIG, JACQUOT
Secrétaire de séance : Mme VERDOT

La séance s'ouvre sur une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean-Paul GONDARD, 1^{er} adjoint, dont la disparition a beaucoup ému le conseil.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Objet : Election d'un deuxième adjoint

Considérant la délibération du 28 mars 2014 fixant à deux le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Bazicourt.

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite au décès, le 21 janvier 2016, de Monsieur Jean-Paul GONDARD, adjoint au Maire, il convient de procéder à l'élection d'un second adjoint.

Cette élection se déroule à bulletin secret et dans les mêmes formes que l'élection du Maire.

Premier tour de scrutin

Présents	9
Votants	9
Blanc ou nul	1
Suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Nombre de suffrages obtenus :

Mme ADELL-DUBOC Sylvie 7 VOIX

M. JACQUOT Frédéric 1 VOIX

Madame Sylvie ADELL-DUBOC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée second adjoint et a été immédiatement installée.

Objet : Désignation des délégués communaux auprès des syndicats intercommunaux et de divers organismes suite au décès d'un conseiller municipal

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite au décès de Monsieur Jean-Paul GONDARD, premier adjoint, il convient de procéder à son remplacement auprès des syndicats intercommunaux et des commissions.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21

DESIGNE les délégués suivants pour remplacer Monsieur GONDARD au sein des Syndicats Intercommunaux (ils figurent en jaune) et rappelle la liste des conseillers municipaux y siégeant :

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE ST MARTIN LONGUEAU

TITULAIRES : Gérard WILFOURT Francis DUGROSPREZ
SUPPLEANTS : Marinette CAROLE Frédéric JACQUOT

SITTEUR (transport et traitement des eaux usées)

TITULAIRES : Gérard WILFOURT Jean-Christophe BARBOSA
SUPPLEANTS : Sylvie FLAMENT Francis DUGROSPREZ

SIREC (Syndicat Intercommunal de Restauration et d'entretien de la Contentieuse)

TITULAIRES : Gérard WILFOURT Frédéric JACQUOT
SUPPLEANT : Marie-Aude VERDOT Jean-Christophe BARBOSA

SEZEO (Syndicat des énergies de la zone Est de l'Oise)

TITULAIRES : Marinette CAROLE Frédéric JACQUOT
SUPPLEANT : Sylvie ADELL-DUBOC

ADICO (Association Départementale pour l'Informatisation des Collectivités)

TITULAIRE : Jean-Michel LIEWIG
SUPPLEANT : Marie-Aude VERDOT

EPFLO (Etablissement Public Foncier du Département de l'Oise)

TITULAIRE : Gérard WILFOURT
SUPPLEANT : Marinette CAROLE

Correspondant défense

Jean-Michel LIEWIG

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Membres titulaires

Marinette CAROLE (Président)
Sylvie ADELL-DUBOC
Gérard WILFOURT
Frédéric JACQUOT

Membres suppléants

Francis DUGROSPREZ
Jean-Christophe BARBOSA
Marie-Aude VERDOT

Objet : Surtaxe d'assainissement

Le Conseil municipal,

Vu le montant actuel de la surtaxe assainissement, soit 0,40 € HT/m³.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant de la surtaxe assainissement à 0,55 € HT/m³ pour financer les travaux prévus sur la dorsale nord.

**Objet : Demande d'Intervention de l'EPFLO et de portage foncier complémentaire.
Lieu-dit « Route de Compiègne/ chemin de Saint Martin Longueau »**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

La commune de Bazicourt souhaitant répondre au besoin en logements locatifs sociaux sur son territoire, a identifié une emprise foncière de 14 937 m², à l'angle de la route de Compiègne et de la voie communale de Saint-Martin-Longueau comme étant susceptible d'accueillir un programme de construction. Dans le cadre des négociations amiables engagées par l'EPFLO, des accords ont été obtenus sur l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°56 et 57.

L'étude de faisabilité réalisée par Oise Habitat a montré la possibilité de réaliser 14 logements sur ces deux parcelles, d'une superficie globale d'environ 1 hectare.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, l'extension du périmètre de l'opération à la parcelle cadastrée section B n°16, d'une superficie de 1 337 m² est étudiée.

Cette emprise complémentaire, située de l'autre côté de la route de Compiègne le long du chemin de Saint Martin Longueau à Sacy-le-Petit, permettrait la réalisation de 2 logements individuels locatifs aidés supplémentaires.

La maîtrise de cette parcelle complémentaire cadastrée section B n°16, serait effectuée par l'EPFLO, qui en assurerait le portage foncier pour le compte de la commune.

Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser l'extension du périmètre d'intervention de l'EPFLO à la parcelle cadastrée section B n°16.

Après entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22;

Vu, la délibération de la commune de Bazicourt en date du 1er février 2011, portant adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise et adoption de ses statuts;

Vu, la délibération de la commune de Bazicourt en date du 4 mai 2011, sollicitant l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise;

Vu, la délibération CA EPFLO 2011-03/07-1, du Conseil d'Administration de l'EPFLO, en date du 7 mars 2011, actant notamment l'adhésion de la commune de Bazicourt

Vu, la délibération CA EPFLO 2011-07/18-14 du Conseil d'Administration de l'EPFLO, en date du 18 juillet 2011 autorisant l'intervention sur la commune de Bazicourt

Vu, la convention de portage foncier CA EPFLO 2011 07/18, établie entre la commune de Bazicourt et l'EPFLO et visée le 10 septembre 2011,

Vu, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bazicourt adopté le 12 mars 2014.

Vu, la demande d'estimation complémentaire réalisée auprès des services de France Domaine en date du 5 février 2016 ;

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par Oise Habitat, sur l'emprise foncière sise route de Compiègne et voie communale de Saint-Martin-Longueau à Sacy-le-Petit, cadastrées section B n°16 ; 56 ; 57.

Considérant l'intérêt de ce projet pour la commune,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

de solliciter l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise afin d'assurer le portage foncier d'une parcelle complémentaire au projet de la Route de Compiègne, cadastrée section B n°16 et d'une superficie de 1337 m², pour le compte de la commune, dans la limite du prix fixé par les services de France Domaine

sachant :

o que ledit portage foncier portera engagement de rachat par la commune de cette emprise complémentaire de 1 337 m², à son coût brut d'acquisition (prix d'achat + frais) assorti des frais d'ingénierie et d'actualisation.

o que ledit portage foncier sera d'une durée maximale de 10 ans

o que la part de l'emprise foncière devant supporter les logements locatifs aidés pourra évoluer vers un bail emphytéotique au profit de l'opérateur retenu.

o Que le périmètre global de l'opération sera donc porté à environ 1.13 hectare.

□ d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de portage foncier, ainsi que ses avenants éventuels, à intervenir avec l'EPFLO.

Objet : Route de Compiègne - Aménagement de 7 terrains à bâtir voués à la vente et construction de 14 logements locatifs. Transfert des voiries, réseaux divers, espaces verts et équipements collectifs dans le patrimoine communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 mars 2014 ;

Vu la volonté de la Commune de développer, sur les parcelles situées Route de Compiègne, et cadastrées section B numéros 56 et 57, un programme mixte comprenant l'aménagement de terrains à bâtir voués à la vente et la construction de logements locatifs.

Considérant que, par délibération en date du 04 mai 2011, le Conseil Municipal a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise pour assurer l'acquisition puis le portage foncier des parcelles sus définies, pour le compte de la Commune.

Considérant que OISE HABITAT – Office Public de l'Habitat des Communes de l'Oise – 4, rue du Général Leclerc 60100 CREIL – a été désigné en qualité de maître d'œuvre de l'opération projetée.

Considérant que OISE HABITAT réalisera les travaux d'aménagement et de viabilisation, ainsi que les ouvrages publics nécessaires à la desserte de celle-ci, dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme qu'il devra requérir.

Considérant que, dans la mesure où aucune Association Syndicale Libre chargée de la gestion des voiries, réseaux divers, espaces verts et équipements publics attachés à l'opération ne sera créée, l'ensemble de ces biens à usage collectif seront transférés dans le domaine de la Commune, une fois les travaux achevés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 :

Accepte, dans son principe, que la Commune de BAZICOURT reprenne gratuitement, dans son patrimoine, les voiries, réseaux divers, espaces verts et équipements publics attachés au programme immobilier qui sera réalisé, par OISE HABITAT – Office Public de l'Habitat des Communes de l'Oise - 4, rue du Général Leclerc 60100 CREIL - sur les parcelles de terrain situées Route de Compiègne, et cadastrées section B numéros 56 et 57, et ce, à l'achèvement des travaux de viabilisation, après réception contradictoire de ces derniers et constat de conformité, et sur production des plans de récolement et du rapport d'inspection télévisée des différents réseaux.

Article 2 :

Autorise Madame le Maire à paraître à l'acte de cession précitée et à signer tous documents et conventions s'y rapportant.

Tout recours contentieux relatif à la présente délibération devra être porté devant le Tribunal Administratif d'AMIENS, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Questions diverses

Madame CAROLE expose au conseil municipal :

- Le besoin d'une VMC et de peintures à l'école ;
- Le devis pour une tronçonneuse et une élagueuse ;
- Les difficultés des travaux de l'église ;
- Le projet d'une réunion publique organisée par la Gendarmerie à la Mairie le 15 avril 2016 à 19h.

Mesdames VERDOT et ADELL-DUBOC expliquent le fonctionnement de l'atelier 17.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 40.
Et les membres présents ont signé au registre.

Marinette CAROLE

Gérard WILFOURT

Sylvie ADELL-DUBOC

Sylvie FLAMENT

Marie-Aude VERDOT

Jean-Christophe BARBOSA

Jean-Michel LIEWIG

Francis DUGROSPREZ

Frédéric JACQUOT